

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-744 modifiant le zonage n° 2001-432 concernant une partie du territoire

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 août 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2023-744 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- la zone concernée se localise approximativement entre la rue Main, la rivière Massawippi, le parc de la Rivière et le chemin Capelton.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter à la zone C-4 l'usage du groupe industriel de classe D) *activité industrielle artisanale* et de limiter la superficie de cet usage à un maximum de 190 m²;
- D'abroger, dans les grilles de spécifications, le contenu de renvoi numéro (4) suivant : « La pente naturelle du terrain doit être inférieure ou égale à 15 % à l'emplacement prévu pour le bâtiment », et ce, en raison de la présence du doublon de cette disposition dans le règlement de zonage.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **5 septembre 2023, à 15 h 30**, à l'hôtel de ville du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 14 AOÛT 2023.

Benoit Tremblay,
Directeur général